

Intervention de Paul da Silva Séance publique du 17/10/2011

Adhésion du CG à l'AEAFCL

Comme vous le savez, le système bancaire, la crise financière avançant, a tendu depuis quelques années à réduire sensiblement son intervention auprès des collectivités locales. Il préfère des placements plus rémunérateurs.

Dans ce contexte de crise financière majeure, on pouvait légitimement s'attendre à ce que l'Etat prenne ses responsabilités pour éviter à nos collectivités une descente aux enfers. Malheureusement, c'est le contraire qui se produit. Au lieu de soutenir fortement les collectivités locales, à l'origine de plus de 70% des investissements publics dans notre pays, en leur octroyant éventuellement d'autres crédits, en augmentant sûrement leurs dotations et en leur assurant une fiscalité plus juste et plus dynamique, l'Etat choisit une autre voie qui fragilise encore davantage ces collectivités en annonçant dans un premier temps le gel de leurs dotations pour les diminuer en fin de compte de 200 M€.

Il est à craindre aussi que le démantèlement de Dexia et le transfert des encours sur la Caisse des Dépôts et la banque postale n'aggravent cette situation, en la faisant supporter par les salariés des banques ou/et les citoyens.

Et c'est devenu une fatalité pour les chantres du libéralisme : il faut vendre au privé les secteurs publics qui sont rentables et si le privé entre en crise, c'est le public, l'argent du peuple, qui lui vient en aide pour le renflouer.

Cette situation, elle est illustrée exactement par la chronique ô combien édifiante de la création et de la faillite scandaleuse du groupe Dexia. Je rappelle que cette banque est née de l'alliance, en 1996, entre le Crédit communal de Belgique (plus que centenaire) et le Crédit local de France, société anonyme à caractère commercial issu en 1987 de la privatisation de la CAECL (Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales), un organisme de la Caisse des Dépôts et Consignation qui émettait des obligations avec la garantie de l'Etat et qui prêtait aux collectivités locales l'argent ainsi collecté auprès des épargnants. Voilà un organisme de pur service public qui a donc été privatisé pour réaliser des profits.

A l'époque, pour le ministre de l'économie et de la privatisation de 1986:
« L'objectif de la réforme serait de permettre à la C.A.E.C.L. de mieux assurer sa tâche d'institution financière au service des collectivités locales; dans ces conditions, serait – je cite- pris en compte le souci d'offrir aux collectivités locales, y compris aux petites communes, des financements en quantité suffisante et aux meilleures conditions compte tenu de celles qui prévalent sur

les marchés de l'argent ». Les petites communes sont aujourd'hui à même d'en juger avec du recul.

Et voilà comment la boucle est bouclée : Aujourd'hui ce sont les autorités publiques des deux pays, donc les contribuables, qui payent les pots cassés. L'Etat belge est obligé de déboursier 4 Mds € pour rationaliser Dexia Banque Belgique, et l'Etat français, qui a déjà déboursé 5 Mds € en 2008 pour recapitaliser Dexia, s'apprête à créer une structure à détenir par la CDC et la banque postale (Et dont les contours restent à définir).

Cela dit, nous courrons le risque que cette opération fragilise à fois la Banque postale et les missions de financement du logement social de la CDC : On attend le chiffrage de la nouvelle note à régler par le contribuable.

En tout état de cause, nous dénonçons les conditions de ce renflouement irresponsable sur le dos du contribuable. Ce serait au contraire aux actionnaires majoritairement privés de Dexia de payer les conséquences de leur voracité.

En définitive, il y a une morale à cette histoire : C'est toujours ainsi dans le système libéral, on vend au privé « les affaires publiques » qui marchent, et on socialise les « affaires privées » qui subissent des pertes.

Et c'est précisément dans ce contexte que nous sommes conduits à traiter de cette initiative de création d'une banque localiste.

Au passage, rappelons que pour nous, Front de Gauche, c'est bien sûr à une plus stricte reprise en main de l'activité bancaire dans le domaine public qu'il faudrait s'atteler, à travers la création d'un pôle Public bancaire.

Pour l'instant de quoi s'agit-il ?

Pour la forme juridique retenue : En amont doit être constitué un EPIC (Etablissement public industriel et commercial) local, rassurant pour les agences de notation et n'engageant aucune garantie de la part de l'Etat

En aval, une société anonyme à directoire et conseil de surveillance doit exercer les opérations bancaires et bénéficier de l'agrément de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (l'ACP).

En ce qui concerne l'offre commerciale et les logiques de fonctionnement : L'Agence est conçue pour servir le monde local dans un souci d'intérêt général et elle sera soumise à une obligation d'exemplarité impliquant une structure financière simple, saine et transparente, ainsi qu'on peut l'espérer.

Cette logique de fonctionnement répond aux aspirations du groupe Front de Gauche dans les 5 principes de gestion suivants :

1° - L'Agence ne pourra offrir que des produits simples et sécurisés : elle s'interdit de proposer à ses adhérents des produits structurés. Cela contreviendrait à sa philosophie et à son efficacité économique. L'Agence prêtera majoritairement à long terme, sous forme de crédits amortissables. Une offre court-terme (in fine 3 mois) pourrait même être proposée afin d'offrir l'ensemble de la gamme des produits financiers utilisés par les collectivités. Nous l'appelons de nos vœux.

2° - L'Agence se dotera de règles en matière de responsabilité sociale et environnementale: Et elle veillera ainsi particulièrement à obtenir de ses partenaires financiers, quels qu'ils soient et quels que soient leur rôle auprès de la future Agence, une réelle transparence sur leurs activités pour chaque pays dans lesquels ils opèrent, y compris dans les territoires les plus opaques sur le double plan judiciaire et fiscal.

3° - L'Agence s'interdira toute distorsion de maturité : Elle n'aura pas vocation à générer de profits supplémentaires autres que ceux nécessaires à son bon fonctionnement. Aucun écart de maturité ne sera toléré entre les politiques de financement (passif) et l'octroi de crédit (Actif).

4° - L'Agence opérera une approche individualisée en termes de coût de l'emprunt : le coût de la ressource va donc varier suivant la solidité financière de la collectivité. Bien sur, c'est un gage de sérieux envoyé aux marchés, aux agences de notation et à l'ACP.

L'écart de marges facturées aux collectivités devrait l'être, non pas en fonction de leur taille mais de leur situation financière, sur la base de ratios qui restent à élaborer. D'ailleurs une réflexion importante reste à engager dans l'élaboration des critères qui permettront non seulement de fixer la marge offerte à la collectivité, mais également l'entrée dans la structure et l'octroi de prêt au fil de la vie de l'Agence.

Pour ce qui est de l'éventualité de frais de dossier elle devra être discutée dans le respect du principe d'égalité de traitement des collectivités adhérentes.

A noter toutefois qu'un peu plus de 500 de nos collectivités sans doute ne parviendront pas à satisfaire à ces modalités.

5° - L'Agence se limitera à une structure administrative simple et légère : Ce qui n'est pas une fin en soit. Mais c'est adapté à cette étape. L'hypothèse retenue dans le modèle économique est de quelques dizaines de personnes en 2013, avec une montée en puissance des effectifs en fonction des besoins de

l'Agence et de l'évolution de la réglementation bancaire. Les frais généraux et administratifs représenteront, avec les frais de personnel, l'essentiel des frais d'exploitation de l'Agence.

Il est important de souligner qu'au-delà de ces considérations, l'Agence de financement doit contribuer à faire grandir l'esprit de la décentralisation en développant la solidarité inter-collectivités. Il est évident que la propriété par les collectivités locales de leur propre outil de financement est l'instrument majeur qui doit leur permettre de parvenir à plus d'indépendance et d'autonomie, certes financière dans un premier temps mais qui devrait peut-être s'élargir par la suite.

Le front de gauche restera vigilant à l'application stricte de la philosophie affichée et déclinée sur les points suivants :

Cette future structure doit être un organe de responsabilisation des collectivités locales à travers :

- La proposition de produits simples et transparents pour les collectivités
- La sécurisation des financements
- L'aide à l'assainissement des finances locales
- La réflexion et la mise en place de démarches innovantes pour repenser la solidarité inter-territoriale

Et elle doit intégrer une dimension morale et éthique qui fait défaut jusque là par :

- La promotion du temps long (qui convient si bien à décision publique)
- La promotion de la sécurité et autres impératifs de bonne gestion (dont la personne publique est à notre sens le vrai grand dépositaire)
- Finalement, la lutte contre les paradis fiscaux

La réussite de cette belle démarche dépendra essentiellement et en définitive du mode de gouvernance et de ses statuts.

Enfin, espérons que cette nouvelle structure, une fois lancée et devenue de grande envergure, ne finisse pas par attirer les convoitises des prédateurs financiers et l'avidité des boursicotiers de tout poil pour subir, en définitive, le sort qui a été infligé à la défunte CAECL.

En conclusion, il devrait suffire d'avoir à rappeler que nous n'aurons pas à rémunérer des actionnaires. C'est la meilleure façon de gérer l'eau potable, de gérer la collecte et le traitement des ordures ménagères, sans doute aussi les EHPAD. C'est aussi la meilleure façon d'aborder le financement de l'action publique locale.

L'organisation de ce système par les collectivités elles-mêmes nous paraît être un gage, au moment où l'Etat ne sait, hélas, plus honorer sa signature (momentanément nous l'espérons). Et puis cela permet en outre aux collectivités dont les élus sont plus proches du libéralisme économique, d'appliquer avec nous une solution de bon sens, qui va certes à l'encontre de leur discours global, à l'encontre d'un modèle libéral de construction européenne, mais qui va si bien avec la pratique de terrain des élus locaux, avec le mode de gouvernance de nos collectivités et avec l'intérêt public.

Pour toutes ces raisons, parmi tant d'autres, le groupe Front de gauche apporte son soutien à cette initiative.